

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les actionnaires du Crédit Immobilier et Hôtelier sont convoqués au siège social, 187 avenue Hassan II – Casablanca, en Assemblée Générale Ordinaire :

Le Jeudi 13 Juin 2024, à 15 Heures

à l'effet de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Ratification des modalités de convocation ;
- ✓ Lecture et examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- ✓ Quitus aux Commissaires aux Comptes ;
- ✓ Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- ✓ Affectation du résultat ;
- ✓ Approbation des conventions visées à l'article 56 de la loi n°17-95 relatives aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 ;
- ✓ Jetons de présence ;
- ✓ Démission d'un administrateur et ratification de la cooptation d'un administrateur ;
- ✓ Démission d'un administrateur et ratification de la proposition de nomination d'un administrateur ;
- ✓ Nomination d'un nouveau collège des CAC ;
- ✓ Pouvoirs en vue des formalités légales.

Modalités de participation à l'Assemblée :

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives ont le droit d'assister à cette Assemblée sur simple justification de leur identité dès lors qu'ils s'inscrivent sur le registre des actions nominatives de la Société depuis au moins cinq (5) jours avant la date de la réunion.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent participer à cette Assemblée doivent être munis d'une pièce d'identité ainsi que d'un certificat attestant le dépôt d'au moins une (1) action auprès d'un établissement agréé cinq (5) jours au moins avant la date de l'Assemblée.

• Modalités de vote par procuration

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale en procédant à la signature d'un pouvoir dont le modèle est mis à leur disposition au Secrétariat Général du Groupe CIH BANK au siège social de la banque. Ce modèle de pouvoir peut être également téléchargé sur le site internet de CIH BANK : <http://www.cihbank.ma/corporate/espace-financier/communiques> : **Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire.**

• Modalités de vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter au moyen du formulaire de vote qui est mis à la disposition des actionnaires au Secrétariat Général du Groupe CIH BANK. Ce formulaire de vote par correspondance peut être également téléchargé sur le site internet de CIH BANK : www.cihbank.ma, rubrique <http://www.cihbank.ma/corporate/espace-financier/communiques> : **Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire.**

Les textes et projet de résolutions ainsi que l'ensemble des documents et informations visés aux articles 121 et 121 bis de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, sont mis à la disposition du public sur le site internet de CIH BANK : www.cihbank.ma.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Leurs demandes doivent être adressées sous pli recommandé, avec accusé de réception, au siège social, à l'adresse de contact donnée ci-dessous.

Les actionnaires seront accueillis au siège social du Crédit Immobilier et Hôtelier, 187, avenue Hassan II, le jeudi 13 juin 2024, à partir de 15 heures.

Il est à rappeler, à cet égard, que les états de synthèse au titre de l'exercice 2023 ont été publiés dans les journaux suivants dûment habilités à recevoir les annonces légales : Le Matin du 23 Février 2024.

Données de contact :

- Mlle. **AMAL MOUHOB**
- Tel : **05 22 47 94 24**
- Adresse : **Siège Social du Crédit Immobilier et Hôtelier, 187 Avenue Hassan II.**

PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS À PRÉSENTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE JEUDI 13 JUIN 2024 À 15 HEURES

Projet Ordre du jour :

- Ratification des modalités de convocation ;
- Lecture et examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- Quitus aux Commissaires aux Comptes ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées à l'article 56 de la loi n°17-95 relatives aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 ;
- Jetons de présence ;
- Démission d'un administrateur et ratification de la cooptation d'un administrateur ;
- Démission d'un administrateur et ratification de la proposition de nomination d'un administrateur ;
- Nomination d'un nouveau collègue des CAC ;
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ratifie les modalités de la convocation faite par le Conseil d'Administration dans le fond et dans la forme et la considère valable dans tous ses effets. Elle en donne au Conseil décharge définitive.

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 approuve lesdits rapports dans toutes leurs parties, ainsi que les comptes de l'exercice 2023, tels qu'ils ont été établis et présentés et faisant ressortir un résultat bénéficiaire de 620.007.038 Dirhams pour les comptes sociaux. L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence aux membres du Conseil d'Administration, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2023.

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne quitus aux Commissaires aux Comptes de l'accomplissement de leur mission.

QUATRIÈME RÉSOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels :

- ✓ Constate que le bénéfice distribuable, compte tenu du report à nouveau créditeur de 764.010.961 Dirhams est de 1.384.017.999 Dirhams ;
- ✓ Décide de fixer le montant du dividende à 14 Dirhams l'action ;
- ✓ Prend acte que le montant total à distribuer à titre de dividendes pour l'exercice 2024 s'élève à 427.276.976 Dirhams ;
- ✓ Décide d'affecter le solde du bénéfice distribuable au report à nouveau, pour un montant de 956.741.023 Dirhams ;
- ✓ Le dividende de 14 Dirhams par action est payable à partir du 1er juillet 2024.

CINQUIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions susceptibles d'être visées par les articles 56 et suivants de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, approuve les conclusions dudit rapport.

SIXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur

Récapitulatif de l'affectation des résultats - exercice clos 2023	Montant en dirhams
Bénéfice de l'exercice	620 007 03
Déduction des pertes antérieures	0
Bénéfice de l'exercice après déduction des pertes	620 007 03
Réserve légale (-)	0
Report à nouveau bénéficiaire de l'exercice antérieur	764 010 961
Nouveau solde formant le bénéfice distribuable de l'exercice	1384 017 999
Nombre d'actions	30 519 784
Dividende par action	14
Sommes distribuables à titre de dividendes aux actionnaires	427 276 976
Le solde non distribué affecté en totalité au compte report à nouveau	956 741 023

proposition du Conseil d'Administration, décide de ne pas allouer de jetons de présence au titre de l'exercice 2023.

SEPTIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte de la démission de Madame Latifa ECHIHABI du Conseil d'Administration de CIH BANK. À ce titre, l'Assemblée Générale Ordinaire accorde un quitus complet et sans réserve à Madame Latifa ECHIHABI pour sa gestion durant toute la durée de son mandat.

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la cooptation en remplacement de Madame Latifa ECHIHABI, telle que décidé par le Conseil d'Administration du 26 juin 2023, de Monsieur Hamid TAWFIKI, titulaire de la CNIE n° B483646, en qualité d'administrateur, pour la durée restante du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

HUITIÈME RÉSOLUTION :

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 21 février 2024. L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte de la démission de Monsieur Mustapha LAHBOUBI du Conseil d'Administration de CIH BANK. À ce titre, l'Assemblée Générale Ordinaire accorde un quitus complet et sans réserve à Monsieur Mustapha LAHBOUBI pour sa gestion durant toute la durée de son mandat.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la proposition de nomination de Monsieur Ali BENSOUA, titulaire de la CNIE n° A700865, en qualité d'administrateur, pour une durée de 6 (six) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2029.

NEUVIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve :

- La reconduction du mandat du Cabinet Mazars Audit ;
- La nomination du cabinet Deloitte.

en tant que Commissaires aux Comptes de la société pour les trois prochains exercices, à savoir 2024, 2025 et 2026. Les Commissaires aux Comptes ont déclaré accepter leur nomination.

DIXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2023 DU GROUPE CIH BANK

Sous la Présidence de M. Lotfi SEKKAT, le Conseil d'Administration de CIH BANK s'est réuni le Mercredi 21 Février 2024 pour examiner l'activité et les résultats sociaux et consolidés du Groupe CIH BANK au 31 Décembre 2023, ainsi que les divers points inscrits à son ordre du jour.

Chiffres consolidés



Résultats commerciaux (Chiffres consolidés)

• Dépôts clientèle

Avec une collecte nette de 5,3 MMDH à fin Décembre 2023, les dépôts clientèle ont progressé de +7,6% par rapport à Décembre 2022, et s'établissent à 74,2 MMDH. Sur base individuelle, ces dépôts sont composés essentiellement de ceux de CIH BANK à hauteur de 65,9 MMDH et de ceux d'UMNIA BANK à concurrence de 4,9 MMDH. Les dépôts à vue constituent 83% des dépôts clientèles à fin Décembre 2023, soit au même niveau de pourcentage constatée en 2022 et consolidant ainsi l'optimisation du coût des ressources.

• Crédits clientèle

En hausse de 8,8% par rapport à Décembre 2022, les encours crédits consolidés ont atteint 90,8 MMDH. Sur base individuelle, les crédits de CIH BANK s'établissent à 69,7 MMDH, tandis que SOFAC et UMNIA BANK contribuent respectivement à hauteur de 13,9 MMDH et 7,1 MMDH.

Représentant 48 % de l'encours des crédits consolidés, les crédits hors immobilier enregistrent une augmentation de 9,9% par rapport à Décembre 2022, pour s'établir à 44,0 MMDH confirmant la politique de diversification des emplois clientèle de la banque.

Le total bilan consolidé s'établit à 125,4 MMDH en progression de 7,1% par rapport à Décembre 2022.

La dynamique commerciale s'est traduite par l'amélioration des parts de marché du Groupe CIH BANK. A fin Décembre 2023, le Groupe représente 27% des financements automobile (+272 Pbs), 6% des crédits à la consommation (+63 Pbs) et 9,7% des crédits immobiliers destinés à l'habitat (+26 Pbs). La part de marché des dépôts clientèle du Groupe s'établit à 6,0% (+10Pbs).

Indicateurs Résultats :

Le PNB consolidé s'élève à 4 468,2 MDH en accroissement de +27,0% par rapport à Décembre 2022.

Cette évolution résulte de la progression de la marge nette d'intérêt de 8,6 % et des performances de l'activité de marché à fin Décembre 2023 comparé à fin 2022.

En social, le produit net bancaire de CIH BANK s'établit à 3 700,2 MDH, en croissance de +32,8% par rapport à Décembre 2022.

Le coût du risque en consolidé s'établit à 1 280,6 MDH soit une augmentation de 116,9 % comparé à Décembre 2022. Le taux du coût du risque à fin Décembre 2023 s'établit ainsi à 1,16 % contre 0,71% une année auparavant. Cette hausse reflète la politique de provisionnement prospective et prudente adoptée par le Groupe.

En social, le coût du risque s'élève à 851,1 MDH contre 344,8 MDH correspondant respectivement à un taux de coût du risque de 1,13% en Décembre 2023 contre 0,48% à fin 2022.

Le résultat net consolidé s'élève à 776,9 MDH contre 710,9 à fin Décembre 2022, soit une hausse de 9,3%. Le Résultat Net Part du Groupe s'établit à 710,4 MDH à fin Décembre 2023 contre 669,1 MDH à fin Décembre 2022.

En social, le résultat net s'élève à 620,0 MDH à fin Décembre 2023 contre 592,7 MDH par rapport à fin 2022 soit une progression de 4,6%.

Faits Marquants

Durant l'année 2023, Le Groupe CIH BANK a poursuivi son effort de financement de l'économie nationale et d'inclusion financière particulièrement envers les femmes et les jeunes. Cette dynamique de croissance s'est appuyée sur le développement de ses services digitaux et sur l'extension régulière du réseau de la Banque et de ses filiales avec l'ouverture de 14 nouvelles agences et l'installation de 100 nouveaux GAB, portant ainsi le nombre total d'agences à 408 et de GAB à 844. Ainsi 460.000 nouveaux clients ont rejoint le groupe CIH BANK.

Dans le cadre de sa stratégie de diversification, CIH BANK a accordé une importance particulière à l'amélioration des services dédiés à la clientèle professionnelle avec une spécialisation de certaines agences à la clientèle entreprise ainsi que le lancement de nouvelles offres dédiées (Code Maalem, Offre pack PME et l'Offre Pro Sayidati).

Le groupe a aussi poursuivi l'enrichissement des fonctionnalités sur les canaux digitaux confirmant sa position en tant qu'acteur de référence en la matière : E-chèque PRO, Apple Pay, Code 212 dédié aux Marocains du Monde.

A fin 2023, Le groupe CIH BANK a initié la première opération de titrisation synthétique d'actifs en devises au Maroc en lançant le fonds «FT Synthésium». La réussite d'une telle opération innovante témoigne de la confiance des investisseurs ainsi que celle des autres parties prenantes.

La Banque a clôturé l'opération d'acquisition de BMCI Asset Management spécialisée en gestion d'OPCVM dont la dénomination devient « CIH Capital Management » afin d'offrir à sa clientèle diversifiée de nouveaux produits innovants de placement et de gestion d'épargne.

La croissance de l'activité et la diversification des emplois de la banque vers la clientèle entreprise a conduit la banque à mettre en place une stratégie de couverture prospective et prudente des risques.

Suite à la survenance d'anomalies dans certaines opérations de factoring avec quelques clients, CIH BANK a rapidement réagi et mis en place les mesures correctives permettant à la banque de recouvrer ses droits et de sauvegarder ses intérêts.

Il est à noter que l'ensemble du portefeuille factoring a fait l'objet d'une analyse exhaustive. Les comptes arrêtés à fin Décembre 2023 comprennent les provisions couvrant les risques résiduels et les risques prospectifs à date, relatifs à cette activité.

Décision du Conseil

A l'issue de la présentation des résultats annuels et après avoir entendu les rapports des Comités d'Audit et des Risques ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes sociaux et consolidés au 31 Décembre 2023.

Le Conseil d'Administration a approuvé la politique de provisionnement prospective et prudente adoptée et note avec satisfaction les performances commerciales et financières réalisées.

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire, la distribution d'un dividende de 14 DH par action.

Le Conseil d'Administration félicite l'ensemble des équipes du Groupe CIH BANK pour leur engagement et leur mobilisation en faveur des clients et de l'ensemble des parties prenantes.

COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2023

BILAN ACTIF

Libellé	déc-23	déc-22
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2.788.234	2.552.518
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	5.996.170	3.975.806
- A vue	2.535.242	1.139.703
- A terme	3.460.928	2.836.103
Créances sur la clientèle	69.219.086	65.134.176
- Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	17.260.305	17.714.833
- Crédits et financements participatifs à l'équipement	9.739.331	8.834.428
- Crédits et financements participatifs immobiliers	28.586.827	29.906.524
- Autres crédits et financements participatifs	13.632.623	8.678.391
Créances acquises par affacturage	3.297.949	2.697.034
Titres de transaction et de placement	6.934.314	9.127.744
- Bons du Trésor et valeurs assimilées	4.988.370	6.638.990
- Autres titres de créance	349.165	452.222
- Certificats de Sukuk	-	-
- Titres de propriété	1.596.779	2.036.532
Autres actifs	3.675.501	2.756.400
Titres d'investissement	8.371.427	8.688.795
- Bons du Trésor et valeurs assimilées	3.825.512	5.250.890
- Autres titres de créance	4.545.915	3.437.905
- Certificats de Sukuk	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	2.426.280	2.261.672
- Participation dans les entreprises liées	1.980.986	1.816.379
- Autres titres de participation et emplois assimilés	445.294	445.293
- Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés	557.355	542.485
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations données en Ijara	-	-
Immobilisations incorporelles	154.784	216.238
Immobilisations corporelles	1.324.122	1.262.307
Total de l'Actif	104.745.221	99.215.174

BILAN PASSIF

Libellé	déc-23	déc-22
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	11.840.652	14.172.098
- A vue	602.939	419.920
- A terme	11.237.713	13.752.178
Dépôts de la clientèle	66.121.351	62.677.961
- Comptes à vue créditeurs	42.856.885	40.675.753
- Comptes d'épargne	10.190.522	9.486.922
- Dépôts à terme	11.237.038	10.944.946
- Autres comptes créditeurs	1.836.907	1.570.340
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	11.389.883	8.297.210
- Titres de créance négociables	11.389.883	8.254.525
- Emprunts obligataires	-	-
- Autres titres de créance émis	-0	42.685
Autres passifs	2.754.557	2.289.539
Provisions pour risques et charges	2.035.898	1.383.338
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	4.390.369	4.375.250
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	1.776.513	1.754.563
Capital	3.051.978	3.051.978
- Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	764.011	620.505
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-0
Résultat net de l'exercice (+/-)	620.007	592.734
Total du passif	104.745.221	99.215.174

HORS BILAN

Libellé	déc-23	déc-22
ENGAGEMENTS DONNES	20.327.124	15.328.845
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	317.451	126.844
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	12.060.183	9.887.065
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	1.027.112	3.163.658
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	6.922.378	2.151.277
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	16.430.132	14.328.320
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	604.450	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	15.825.683	14.328.320
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

Libellé	déc-23	déc-22
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5.901.255	4.717.036
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	157.547	92.576
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	3.388.297	2.906.562
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	323.009	177.507
Produits sur titres de propriété (1) et certificats de Sukuks	298.777	228.909
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	508.872	405.799
Autres produits bancaires	1.224.752	905.682
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2.201.092	1.930.521
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	406.007	234.080
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	894.068	663.841
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	290.643	204.866
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	610.375	827.734
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	3.700.162	2.786.515
Produits d'exploitation non bancaire	99.260	40.095
Charges d'exploitation non bancaire	155.123	2.119
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1.607.467	1.496.773
Charges de personnel	667.161	643.120
Impôts et taxes	39.291	38.172
Charges externes	708.535	644.926
Autres charges générales d'exploitation	30.243	24.080
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	162.236	146.475
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	1.512.194	807.068
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	440.596	341.559
Pertes sur créances irrécouvrables	19.840	8.059
Autres dotations aux provisions	1.051.758	457.450
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	801.107	462.299
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	269.845	185.812
Récupérations sur créances amorties	23.788	22.901
Autres reprises de provisions	507.475	253.585
RESULTAT COURANT	1.325.746	982.949
Produits non courants	13.566	0
Charges non courantes	59.931	64.830
RESULTAT AVANT IMPOTS	1.279.382	918.119
Impôts sur les résultats	659.375	325.386
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	620.007	592.734



états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle

Risque identifié	Réponse d'audit
Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose CIH Bank à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.	Nous avons évalué le dispositif de contrôle interne de CIH BANK et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.
Ces provisions sont déterminées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles.	Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau de la banque, notamment des décisions prises par les comités internes en charge du suivi, du déclassement et du provisionnement des créances de la banque ;
L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de : - Classer les encours de créances en créances saines, créances sensibles et créances en souffrance ; - Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.	- Etudier la conformité des principes appliqués par la banque au PCEC et notamment aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ; - Tester le calcul des provisions sur une sélection d'encours de créances sensibles (watchlist) et en souffrance en prenant en compte notamment les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles.
Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).	
Au 31 décembre 2023, l'encours total des créances à la clientèle s'élève à 72.517 MMAD (y compris les créances acquises par affacturage) ; le montant total des provisions y afférentes s'élève à 2.267 MMAD.	
Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes de la banque (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour les financements accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles.	

Aux Actionnaires du
CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER (CIH BANK)
187, avenue Hassan II
Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023**

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 10.602.879, dont un bénéfice net de KMAD 620.007 relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'audit des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résulte de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Par application de l'article 172 de la loi 17-95, nous portons à votre connaissance la prise de participation intervenue au cours de l'exercice, de la société CIH Capital Management (ex BMCI Asset Management) à hauteur de 99,99% du capital et pour une valeur de MMAD 70.

Casablanca, le 23 février 2024

Les Commissaires aux Comptes



COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2023

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF IFRS	2023.Déc	2022.Déc
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP	3.844.472	3.202.155
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.956.738	9.274.996
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5.229.458	6.887.169
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1.727.280	2.387.827
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	756.287	824.992
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	43.656	68.532
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	712.630	756.459
Titres au coût amorti	8.371.427	8.688.795
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	5.355.171	3.856.360
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	90.754.890	83.423.310
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Placements des activités d'assurance	-	-
Actifs d'impôt exigible	462.338	413.409
Actifs d'impôt différé	662.668	647.275
Comptes de régularisation et autres actifs	3.113.970	2.158.535
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Participations dans les entreprises mise en équivalence	47.861	39.805
Immuebles de placement	1.836.139	1.670.408
Immobilisations corporelles	2.347.871	2.242.651
Immobilisations incorporelles	627.378	539.293
Ecart d'acquisition	296.531	174.884
TOTAL ACTIF	125.433.741	117.156.869

BILAN CONSOLIDÉ

PASSIF IFRS	2023.Déc	2022.Déc
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	17.688.066	18.071.735
Dettes envers la clientèle	74.159.350	68.905.888
Titres de créance émis	14.727.502	12.364.164
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôt exigible	799.373	462.401
Passifs d'impôts différés	364.127	646.674
Compte de régularisation et autres passifs	5.025.576	4.519.745
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
Provisions pour risques et charges	680.141	622.957
Subventions et Fonds assimilés	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	4.446.524	4.480.252
Capitaux propres	7.543.081	7.083.052
Capital et réserves liées	3.051.978	3.051.978
Réserves consolidées	3.528.568	3.101.585
Réserves consolidées - Part du groupe	2.859.842	2.599.028
Réserves consolidées - Part des minoritaires	668.725	502.557
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	185.568	218.525
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du groupe	185.568	218.525
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part des minoritaires	-	-
Résultat net de l'exercice	776.967	710.964
Résultat net de l'exercice - Part du groupe	710.393	669.086
Résultat net de l'exercice - Part des minoritaires	66.574	41.878
TOTAL PASSIF	125.433.741	117.156.869

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES IFRS CONSOLIDÉS

	2023.Déc	2022.Déc
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	4.712.108	3.949.878
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	-1.906.052	-1.365.448
MARGE D'INTERETS	2.806.056	2.584.431
Commissions (produits)	704.492	558.712
Commissions (charges)	-344.295	-267.409
MARGE SUR COMMISSIONS	360.197	291.303
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	959.996	342.930
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	304.650	44.192
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	655.346	298.738
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	36.527	83.595
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-898
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	36.527	84.493
Gains ou pertes nets des instruments financiers disponibles à la vente	-	-
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	-
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR	-	-
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par KP en actifs financiers à la JVR	-	-
Produits nets des activités d'assurance	-	-
Produits des autres activités	615.145	492.181
Charges des autres activités	-309.719	-276.455
PRODUIT NET BANCAIRE	4.468.202	3.517.984
Charges générales d'exploitation	-1.789.154	-1.659.501
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-202.469	-201.329
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2.476.579	1.657.154
Coût du risque de crédit	-1.280.559	-590.369
RESULTAT D'EXPLOITATION	1.196.020	1.066.785
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	44.112	36.041
Gains ou pertes nets sur autres actifs	82.814	11.526
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-
RESULTAT AVANT IMPÔTS	1.322.946	1.114.351
Impôts sur les bénéfices	-545.979	-403.387
Résultat net des impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
RESULTAT NET	776.967	710.964
Résultats Minoritaires	66.574	41.878
RESULTAT NET PART DU GROUPE	710.393	669.086



Mazars Audit et Conseil
76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème
étage
Casablanca – Maroc

Succursale : Avia Business
Center
Boulevard Sidi Abdellah Cherif
Casablanca - Maroc
www.mazars.com

Aux Actionnaires du
CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER (CIH BANK)
187, avenue Hassan II
Casablanca

**RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023**

Audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 7.543.081, dont un bénéfice net consolidé de MMAD 776.967.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidée pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation fidèle de ces états financiers consolidés, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la présentation des états financiers consolidés exempts d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Évaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle

Risque identifié	Réponse d'audit
Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier constitue des provisions pour dépréciations destinées à couvrir ce risque.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.
Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues.	Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles.
L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour : - Déterminer les critères de classement des encours en Bucket 1, Bucket 2 ou Bucket 3 ; - Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes étapes ; - Etablir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues	Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Etudier la conformité à la norme IFRS 9 Instruments financiers des principes mis en œuvre par le groupe ; - Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; - Conduire des tests sur une sélection de modèles mis en œuvre par le groupe
Les informations concernant notamment la reconnaissance et les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues sont principalement détaillées dans la note « Dépréciation des actifs sous IFRS 9 » de l'annexe aux comptes consolidés.	- Analyser les principaux paramètres et règles retenus par le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier pour la classification des encours au 31 décembre 2023 (buckets 1, 2 et 3) ; - Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection de crédits en buckets 1 et 2 ; - Tester les principales hypothèses retenues pour l'estimation de dépréciations relatives à des crédits classés en bucket 3.
Au 31 décembre 2023, l'encours total des prêts à la clientèle par décaissement exposés au risque de crédit s'élève à 95.482 MMAD ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à 4.727 MMAD.	
En ce qui concerne les engagements hors bilan à la clientèle, les dépréciations pour pertes attendues s'élèvent à 237 MMAD, sur un encours total exposé de 19.352MMDH.	
Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes du Groupe CIH (i) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour les financements accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles.	

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne qui nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 23 Février 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON



Ghali GUESSOUS
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL



Taha FERDAGH
Associé